

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2023

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents : tous les membres, sauf Mme FORRLER Sandrine, M. BRUNNER Emmanuel, Mme FULLENWARTH Mylène et Mme PETER Catherine qui a donné procuration à Mme STIEFEL Martine (absents excusés).

Mme CHANOIR Nathalie a quitté la séance à 21h10.

Convocation du 20 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

M. MIRBACH Pascal a été désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 02 décembre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Intervention de M. REINAGEL

M. REINAGEL Michel, Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Reichshoffen, présente aux élus le bilan concernant l'analyse des relevés de vitesse effectués sur la rue Principale du 19 au 25 octobre 2022.

Suite aux explications de M. REINAGEL, Mme le Maire suggère aux élus de modifier la limitation de vitesse, passant de 50 km/h à 40km/h, dans tout le village. Tous les membres n'étant pas présents à la séance, les élus proposent d'ajourner le point.

3. Examen de devis

Mme le Maire soumet aux élus le devis de l'entreprise SEPPIC d'un montant de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC pour l'isolation des murs intérieurs sous les fenêtres de 3 salles de classe de l'école.

Après discussion, le conseil municipal décide d'ajourner ce point et demande une variante de devis comprenant l'isolation des poteaux et le changement des tablettes afin d'éviter les ponts thermiques.

Mme le Maire propose aux élus de consulter le devis de l'entreprise GOERICH Daniel concernant des travaux de débroussaillage des bas-côtés et le curage de fossés des chemins forestiers pour un montant de 2 980 € HT soit 3 278 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide de retenir les travaux concernant le débroussaillage des chemins forestiers de la Hardt et du Chemin des Cerisiers vers la Erzhütte pour un

montant de 1 010 € HT et octroie un forfait de 1 300 € pour effectuer le curage des fossés et le nettoyage des têtes de buses sur le chemin forestier de la Hardt.

Dans le cadre de la sécurité et du stationnement aux abords de l'école, Mme le Maire propose aux élus d'examiner deux devis pour des travaux de marquage au sol Rue de Nehwiller.

EG SIGNALISATION : 836,00 € hors taxes

SIGNATURE : 1 315,12 € hors taxes

Les élus décident de confier les travaux à l'entreprise SIGNATURE.

4. Décisions pour la gestion financière 2023

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Vu que le budget primitif 2023 n'est pas encore voté, les élus autorisent Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, à savoir :

- Article 2117 pour un montant de 1 700 €,
- Article 21318 pour un montant de 5 000 €.

Crédits de reports

Afin d'honorer certaines factures d'investissement, Mme le Maire informe les élus qu'il y a lieu de procéder à des crédits de reports.

Décision modificative au Budget communal 2022

Mme le Maire informe les élus qu'il a été nécessaire de prendre un arrêté de décision modificative simplifié en date du 24 janvier 2023 suite au remboursement de la caution au locataire sortant du logement - 6 rue du Moulin, dépense non prévue au budget. Les crédits au Chapitre 16 ayant été dépassés, le Chapitre 16 a été alimenté de 292,83 € prélevé sur les dépenses imprévues.

5. Dotation de fonctionnement pour l'école

Pour le fonctionnement de l'école, le conseil municipal décide d'attribuer une dotation de 40 € par enfant. L'effectif de l'école étant de 75 élèves, la somme de 3 000 € sera inscrite au budget 2023.

6. Subvention aux associations locales

Après discussion, les élus décident de rehausser le montant de la subvention à 230 € par association pour l'année 2023. La commune compte 11 associations, le montant total de 2 530 € sera inscrit au budget 2023.

7. Convention ATIP « Baux de chasse »

La période de location des chasses arrivant à échéance en 2024 cela implique pour les communes de se préparer dès à présent à la campagne de renouvellement des baux.

Dans ce cadre, Mme le Maire soumet aux élus la convention concernant les services proposés aux communes par l'ATIP afin d'effectuer la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasse, pour leur mise à disposition dans le SIG (Système d'Information Géographique) et l'édition automatique de deux listes d'informations : la liste des propriétaires des parcelles incluses dans le lot et la liste des parcelles leur appartenant dans chaque lot.

Le coût du service s'élève à 100 € pour l'adhésion à la mission et 300 €/demi-journée pour la création et l'intégration des données. La formation à l'utilisation est comprise dans le tarif.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal, approuve l'adhésion et autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'ATIP.

8. **Divers**

Mme le Maire informe les élus que le logement communal au 6 rue du Moulin sera reloué à compter du 01 février 2023.

Après 27 années de service, Mme Sylvie RUDOLF secrétaire de Mairie, a effectué son dernier jour de travail le 25/01/2023. Elle a fait valoir ses droits à la retraite le 01/03/2023, Mme le Maire propose aux élus de lui offrir un cadeau afin de la remercier pour son engagement au sein de la commune.

La trésorerie conseille de prendre une délibération globale concernant les attentions aux membres du personnel et autres personnalités œuvrant pour la commune (départ ou services rendus à la commune), le conseil municipal approuve la mise en place d'une délibération.

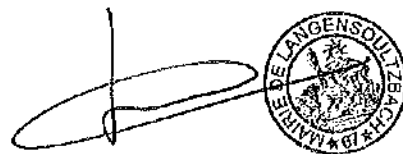
Mme le Maire informe les élus que de nombreuses demandes concernant la vente de bois arrivent à la mairie. Le débardage des grumes ne peut s'effectuer pour le moment en raison des chemins forestiers impraticables mais une date de vente sera fixée et diffusée aux intéressés dès que possible.

Nous pouvons constater un manque d'assistantes maternelles dans notre commune ce qui implique une baisse des effectifs à l'école. Afin de trouver des solutions aux besoins de garde d'enfants à l'échelle du village, Mme le Maire propose aux élus de créer une commission « petite enfance ». Les élus ci-après souhaitent intégrer cette commission : Mme Martine STIEFEL, MM Yannick EICH et Pascal MIRBACH.

La séance est levée à 23 h 45.

Le Secrétaire de séance
M. MIRBACH Pascal

Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 27 janvier 2023
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Evelyne LEDIG'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'LE LANGENSULTZBACH' around the top edge and 'COMMUNE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a cross and other heraldic symbols.